

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 18 décembre 2008, à 20h35, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville situé au 100, Place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Norman Thibault, conseiller
- Monsieur Paul-Edmond Ouellet, conseiller
- Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Monsieur André Bourassa, conseiller
- Madame Diane Lachaine, conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

- Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE**

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette session, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la session spéciale est ouverte à 20h35.

**RÉSOLUTION 5076-12-2008**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul-Edmond Ouellet:

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Signature convention collective
4. Octroi de contrat pour services professionnels d'ingénierie (taxe d'accise)
5. Signature d'un protocole d'entente avec le Centre de ski de fond Mont-Tremblant et versement d'une subvention
6. Tour de table
7. Période de questions
8. Levée de la session

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 5077-12-2008**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de négociation de la convention collective a terminé son mandat et que les parties se sont entendues sur l'ensemble des conditions applicables pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer la convention collective telle que négociée avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 5078-12-2008**

**OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE (TAXE D'ACCISE)**

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, dans le cadre du programme de retour sur la taxe d'accise sur l'essence, a demandé des offres de services professionnels en ingénierie, pour des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur divers tronçons de rues de même que la mise en oeuvre d'un poste de surpression.

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été préparé par les services administratifs municipaux et que deux firmes ont été invitées à présenter une offre de services ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux dispositions du code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux firmes ont soumis une offre de services conforme aux exigences du devis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Envirosol, génie civil et environnement	16,98 points
Robert Laurin, ingénieur	26,15 points

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre déposée par Robert Laurin a obtenu le pointage le plus élevé.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

**D'ACCORDER** à Robert Laurin, ingénieur le mandat pour la préparation d'un plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire 52 000.00 taxes en sus ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties ;

**DE FINANCER** la dépense à même les revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

### **RÉSOLUTION 5079-12-2008**

### **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SKI DE FOND MONT-TREMBLANT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a négocié avec le Centre de Ski de Fond Mont-Tremblant pour permettre à ses citoyens de profiter des installations du centre de ski de fond à prix réduit, soit 50 \$ pour l'abonnement individuel et 99 \$ pour l'abonnement familial ;

**CONSIDÉRANT QU'**en contrepartie, la Municipalité versera au Centre de ski de fond, à titre de subvention, une somme de 4 200 \$ pour la saison 2008-2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de soutien financier de la Municipalité envers le Centre de ski de fond ainsi que l'établissement de la reddition de compte de l'organisme envers la Municipalité sont établis dans un protocole d'entente.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le versement de la subvention de 4 200 \$ tel que prévu audit protocole d'entente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 5080-12-2008**  
**LEVÉE DE LA SESSION SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Norman Thibault de lever la présente session spéciale à 20h55.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Poirier  
Maire

---

Jacques Brisebois  
Directeur général